

mardi 24 mars 2009

**SIGNATURE
DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PETITE ENFANCE ENTRE LE
CONSEIL GENERAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA COMMUNE
D'AULNAY-SOUS-BOIS
POSE DE LA PREMIERE PIERRE DES DEUX MICRO-CRECHES EMILE
ZOLA**

Ce mercredi 25 mars 2009, Gérard Ségura, maire d'Aulnay-sous-Bois accueillera Monsieur Claude Bartolone, président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis pour la signature de la première convention de partenariat Petite Enfance.

Véritables précurseurs en la matière, les deux collectivités souhaitent ainsi renforcer un partenariat entrepris depuis quelques temps. Cette convention est donc la première étape d'un engagement commun, pour le développement d'un accueil de qualité pour les jeunes enfants. Elle réaffirme le souhait du Département et de la Ville d'Aulnay-sous-Bois de poursuivre et de développer des actions concrètes :

1. Augmenter le nombre de places d'accueil disponibles, tant en accueil individuel qu'en accueil collectif, en fonction des besoins particuliers des familles.
2. Encourager le développement de l'accueil individuel par la mise en place de l'Allocation Départementale d'Accueil du Jeune Enfant (ADAJE), financée par le Département de la Seine-Saint-Denis (162 familles aulnaysiennes bénéficient aujourd'hui de cette prestation).
3. Transformer en multi-accueil les crèches municipales pour mieux répondre aux besoins des familles.

C'est à cette même occasion, que Claude Bartolone, Gérard Ségura ainsi que Jean-Pierre Tourbin, Président du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis., poseront la première pierre des deux micro-crèches Emile Zola. Un concept à la fois nouveau et innovant, elles accueilleront dès le mois de juin prochain 18 enfants sur une surface de 180m².

La commune d'Aulnay-sous-Bois souhaite continuer ses efforts en créant au moins 72 places nouvelles, en multi-accueils exclusivement. Principalement localisées dans le sud de la ville, elles contribueront à rééquilibrer l'offre sur le territoire :

-Création de 40 places d'accueil collectif en poly-structures

-Reconstruction et transformation du multi-accueil collectif « Onze novembre » pour la création de 20 places supplémentaires

-Reconstruction et extension des crèches « Grande Nef » et « Petites Frimousses » avec une création de 10 places supplémentaires

-Extension et restructuration du multi-accueil « La Bourdonnais » pour la création de 10 places supplémentaires

A cela s'ajouteront 20 places d'entreprises, dans le cadre d'un partenariat avec "Crèche attitude".

Si la création des places d'accueil en faveur de la petite enfance n'est pas une compétence obligatoire du Conseil général, celui-ci a accru son engagement en faveur de la petite enfance en adoptant à l'unanimité le 5 juin dernier, le plan départemental de relance des modes d'accueil.

Depuis le 1^{er} septembre 2008, l'objectif de développement du multi-accueil a été tenu : ce sont 12 crèches départementales supplémentaires qui fonctionnent en mode multi-accueil, s'ajoutant aux 5 établissements d'accueil collectif gérés par le Conseil général.

Sur les 56 crèches départementales, 17 structures sont désormais en mesure de proposer une offre de garde plus large (contre 5 avant la mesure) et 64 nouvelles familles ont d'ores et déjà pu bénéficier d'une place en crèche.

DEROULE DES CEREMONIES DU MERCREDI 25 MARS 2009

-17h00 : Présentation du projet par Madame DEIXHEMER maire-adjointe chargée de la petite enfance, Monsieur POPELIN Vice-Président du Conseil général chargé de la petite enfance et Monsieur TOURBIN Président du conseil d'administration de la C.A.F. de la Seine-Saint-Denis.

-17h30 : Pose de la première pierre.

-17h40 : Retour à l'Hôtel de Ville.

-18h00 : Discours de présentation de la convention par Monsieur SEGURA Maire d'Aulnay-sous-Bois et Conseiller général de la Seine-Saint-Denis, de Monsieur TOURBIN Président du conseil d'administration de la C.A.F. de la Seine-Saint-Denis, de Mr BARTOLONE Président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

-19h00 : signature de la convention.

-19h15 : vin d'honneur